

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13/12/2016

LE 13 DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal COLLADO, Maire.

PRÉSENTS : M. COLLADO Pascal, Mme LARRIBAU-GAUFRÈS Henriette, M. DENIS Jean-Yves, Mme PERESSE Marie, M. BAIVEL Laurent, Mme PREVERAUD DE VAUMAS Charlotte, M. GRIMLER Julien, Mme AMMAD Fadila, M. MESA Serge, M. LE NUD Olivier, M. BROUSSET Benoit, Mme GRANGEAT Catherine, M. DA GRACA Carlos, Mme BERTOMEU Audrey, M. PINSARD Olivier, M. BUGUET Jonathan, Mme DOS SANTOS Dulcinea, M. BERTIN Gilles, Mme CALAIS Bernadette, Mme LANGLOIS Sabine, Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène, Mme LOUBRY Brigitte, Mme MALE PORCHER Isabelle, M. MOUGENOT-PELLETIER Jordane, M. DEMEURE Sylvain.

REPRÉSENTÉS : M. KONATE Mamba représenté par Mme LARRIBAU-GAUFRÈS Henriette, Mme BRIOIX FEUCHET Hélène est représentée par Mme PERESSE Marie (Arrivée à 21h35 et prise de part au vote à partir de la délibération n°2016-055), Mme DOS SANTOS Dulcinea représentée par Mme PREVERAUD DE VAUMAS Charlotte, Mme POTTIER Chantal est représentée par M. GRIMLER Julien, M. PINTO Jean-Michel est représenté par Mme LOUBRY Brigitte.

ABSENTS EXCUSÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Yves DENIS

Date de convocation : 07/12/2016
Date d'affichage : 07/12/2016

Nombre de conseillers :
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour

M. le Maire : Avant d'entamer l'ordre du jour du Conseil Municipal, je tenais à vous informer que M. Mamba Konate a été appelé à résider pendant quelque temps dans son pays d'origine. Le 1^{er} novembre 2016, il nous a fait part de sa démission non pas du Conseil Municipal, mais de son poste de Maire adjoint. Il reste Conseiller municipal dans l'attente de savoir s'il aura la possibilité de revenir sur Vernouillet ou s'il demeurera définitivement à Bamako. Il était important de porter cette information à votre connaissance. Mme Jollivet, M. Mamba Konate a dû partir en fin d'année scolaire. Il était déjà déchargé de sa fonction de Maire adjoint chargé des Travaux. Il restait Maire adjoint, mais il n'avait plus de délégation. Il est parti à Bamako au mois de mai. Vous avez raison de poser la question directement sans sous-entendu : était-il toujours indemnisé ? Non, il ne l'était plus. En accord avec lui, avec clarté, comme il n'avait plus de délégation, il ne percevrait plus d'indemnité. Vous avez raison de le souligner, l'indemnité est liée à la délégation et non pas au poste.

Nous passons au compte-rendu des décisions.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2016

M. le Maire : Avez-vous des questions sur le compte-rendu des décisions ?

Mme Loubry : Pour la 2016-082 et la 2016-083, de quels locaux s'agit-il ? Pour la 2016-100, le montant n'est pas inscrit. Il semble qu'il soit gratuit, mais ce serait bien de l'inscrire. C'est « Mise à disposition de deux salles » avec, nous imaginons que c'est sous-entendu, le matériel afférent à ces opérations ainsi que la disposition de la salle.

M. Mougénot-Pelletier : Pour la 2016-095, le montant indiqué sur la décision n'est pas celui indiqué dans le compte-rendu. À quel saint devons-nous nous vouer ? Concernant la 2016-086, nous aimerions savoir si cette décision annule et remplace la précédente, car, l'intitulé n'était pas tout à fait correct, en l'occurrence, l'adresse de la société EMODIS ? Pour la 2016-099, pour quelles raisons n'avons-nous pas fait plutôt appel à la Croix Rouge ? Elle nous semble tout à fait qualifiée, elle est, de plus, davantage dans notre bassin de vie, en l'occurrence aux Mureaux. Et cette formation « Premiers secours » visera quel public ?

Mme Loubry : Pour la 2016-084 et la 2016-085, est-ce une intervention réalisée dans le cadre du contrat social du territoire, s'il vous plaît ?

M. le Maire : pour les deux premières décisions, la 2016-082 et la 2016-083, le local se situe Résidence du Parc. Vous aviez projeté le Café Social. C'était cet espace-là.

Comme vous nous l'avez fait remarquer M. Mougénot Pelletier, après vérification dans la décision 2016-095, les montants sont de 90 € et 160 €. Effectivement, il y a une différence. Nous allons regarder pourquoi ?

Dans la 2016-084 et la 2016-085, les interventions sont-elles réalisées dans le cadre du CST ou du Contrat Ville ? Fadéla, le savez-vous ? Il s'agit du Coaching au féminin et du Parcours individualisé. Pour le premier, c'est-à-dire la décision 2016-085, c'est dans le cadre du CST et le second, la décision 2016-084, c'est dans le cadre d'un Contrat Ville.

Mme Loubry : Pouvons-nous revenir sur la 2016-082, SVP ? Non, il ne s'agit pas du montant, mais du local. C'est à l'emplacement que nous, nous...

M. le Maire : Voilà, c'est le local que vous aviez projeté de mettre en espace..., pardon...

Mme Loubry : En juin 2015, vous aviez pris une décision pour donner ce même local à la Société STYLIS ET COIFFE. Est-ce la même société que PIZZA SANDWICH ?

M. le Maire : Ce sont les deux. La première partie est pour la Société STYLIS ET COIFFE, où un coiffeur s'installe et la deuxième est pour la Société PIZZA SANDWICH.

Mme Loubry : N'est-ce pas gênant, car les deux décisions que vous prenez n'ont pas le même destinataire quand même ?

M. le Maire : Il y a deux entités juridiques, mais il y a un même gérant.

Mme Loubry : D'accord. Donc, cela ne pose pas de problème ?

M. le Maire : Non, l'un fait de la coiffure et l'autre de la restauration.

Mme Loubry : En 2015, vous aviez pris cette décision avec comme Société... Cela n'est pas grave ? Ne devez-vous pas revenir sur votre décision ?

M. le Maire : En 2015, il y avait une année, moins d'une année...

Mme Loubry : Trois ans.

M. le Maire : Nous vous répondrons. Ce sont des détails que nous n'avons pas. Nous regarderons.

Ensuite, il y avait la 2016-086. Nous vérifierons.

Pour la 2016-099, pour quelles raisons la Croix Rouge n'a pas été retenue ? Cette association a fait une proposition moins onéreuse que celle de la Croix Rouge au niveau des PSC1. Travailler avec la Croix Rouge locale aurait peut-être été plus pertinent. Là il s'agissait d'une formation pour du personnel. Sébastien, vous souvenez-vous du personnel concerné ?

M. Sébastien Poulbot (Directeur Général des Services) : il s'agit du personnel d'entretien ATSEM et des responsables d'accueils de loisirs et des APS.

M. le Maire : la 2016-100, bien sûr le tarif est gratuit, la mise à disposition comprend bien les deux salles plus le matériel de vote. Inutile de poser la question, au mois de janvier, il y aura bien évidemment la mise à disposition. S'il y a besoin, dans le cadre d'autres primaires organisées à l'avenir, il y aura mise à disposition des mêmes salles et du même matériel. Nous ne savons pas s'il y a un calendrier de prévu pour Vernouillet.

Mme Lopez-Jollivet : Juste une question, vous avez parlé de personnel mis à disposition ?

M. le Maire : Non, non, de mise à disposition de matériels. Il y a juste les locaux et la mise en place du matériel. Le personnel installe et démonte uniquement.

Pour la 2016-086, permettez-moi de vous répondre au cours de la séance, nous devons regarder pour vous donner une bonne information.

Passons à l'approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Avez-vous des remarques ?

Mme Loubry : C'est bien écrit. Nous ne savons pas qui l'a relu. Mais alors...

M. le Maire : De plus, vous avez pu faire vos remarques en amont.

Mme Loubry : Ensuite le ton humoristique, nous pouvons peut-être nous abstenir, mais c'est bien écrit.

M. le Maire : Vous pouvez remarquer, nous avons répondu à votre demande de l'avoir en amont.

Mme Loubry : Ah oui. Deux jours avant, mais c'est bien.

M. le Maire : Oh ! Madame Loubry !

Mme Loubry : Non, mais c'est bien.

M. le Maire : Tout est perfectible. Si nous étions parfaits du premier coup, la suite serait difficile. Nous avons changé de sous-traitant. Ce ne sont plus les mêmes personnes. La transcription est

un peu plus chère, mais la remise en forme par nos services génère beaucoup moins de travail a posteriori et en plus nous avons des comptes rendus.

Mais, il y a quand même une remarque ?

M. Mougenot-Pelletier : C'est quasiment toujours la même, nous n'avons pas de réponse. Hier soir, nous en avons encore fait la remarque auprès de M. Denis. C'est une question concernant l'écart des recettes entre les redevances à caractères culturel et sportif. La question avait été posée en avril ou en juin. Nous n'avons toujours pas la réponse. Cela fait six mois. Dans ce PV, vous avez promis de donner une réponse et nous ne l'avons toujours pas. Au prochain PV, nous réitérerons notre demande...

M. le Maire : Non, au prochain PV, vous direz : « Nous avons enfin eu notre réponse ». Nous partons là-dessus.

M. Mougenot-Pelletier : Entendu.

M. le Maire : Vous avez noté la question. Vous n'avez pas la réponse ? Nous pouvons trouver la réponse, n'est-ce pas ?

Nous mettons aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci. Nous passons au premier point de l'ordre du jour.

Délibération N° 2016-046 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Pascal COLLADO

M. le Maire : Compte tenu du retard de Mme Brioux-Feuchet, la présentation sera faite par moi-même. Il s'agit simplement d'une création de postes. Il n'y a pas eu de réunion du CTP. Il est donc proposé dans le cadre des avancements de grade une modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2017. Création d'un poste de Rédacteur principal deuxième classe et d'un poste d'Adjoint administratif principal deuxième classe dans le cadre de la filière administrative, la création d'un poste d'Adjoint technique première classe pour la filière technique, pour la filière médico-sociale la création d'un poste d'EJE principal et la création d'un poste d'ATSEM principal deuxième classe. Ce ne sont que des postes d'avancement. Il y a également création d'un poste d'Auxiliaire de puériculture suite à la mise en stage possible dans le cadre d'une réussite au concours. Un certain nombre de postes sont vacants puisque nous n'avons pas eu de CTP. Comme vous le savez, nous ne pouvons pas supprimer de poste, s'ils n'ont pas été vus préalablement par le CTP. Les postes correspondants restent ouverts et seront supprimés lors d'une prochaine délibération du Conseil Municipal. Avez-vous des questions ?

Mme Lopez-Jollivet : Dans la lecture du tableau, en emploi fonctionnel bien sûr Monsieur Poulbot ? Ensuite en A, Attaché principal, 1, en réalité nous devons additionner la catégorie A ?

M. le Maire : Non, c'est le même. M. Poulbot a deux postes, le premier comme carrière administrative et le deuxième comme carrière fonctionnelle.

Mme Lopez-Jollivet : Donc, au total nous avons neuf, « Catégorie A » pour cette ligne-là, plus neuf, dix, moins deux non pourvus, huit, est-ce cela ? Devons-nous la lire de cette manière-là ?

M. le Maire : La situation au 28 septembre 2016 fait apparaître huit postes dont six à temps complet.

Mme Lopez-Jollivet : Combien de personnes, cela représente-t-il ? Si nous lisons le tableau...

M. le Maire : Cela fait huit moins deux, cela fait six.

M. Mougnot-Pelletier : Plus Sébastien.

Mme Lopez-Jollivet : Oui, plus la puéricultrice.

M. le Maire : Oui, c'est cela. Ce n'est pas en filière administrative.

Nous mettons aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Nous vous remercions pour ce vote à l'unanimité.

Délibération N° 2016-047 SUBVENTION CCAS ET CAISSE DES ÉCOLES

Rapporteur : Jean-Yves DENIS

M. Denis : Cette délibération porte sur les subventions au profit du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Écoles de Vernouillet. Le budget du CCAS est de l'ordre de 544 000 €. Comme chaque année, il nécessite une subvention d'équilibre votée par le Conseil Municipal. En l'occurrence, cette année, le montant de la subvention accordée au CCAS est de 247 629 € pour l'année 2016, pour mener à bien ses actions. La Caisse des Écoles, quant à elle pour 2016, gère un budget de 96 484,42 €. Une subvention d'équilibre est là aussi nécessaire. Cette subvention est de 90 000 € pour l'année 2016. Il est proposé de verser ces deux subventions, l'une au Centre Communal d'Action Sociale de Vernouillet pour un montant de 247 629 € et l'autre pour la Caisse des Écoles de Vernouillet avec un montant total de 90 000 €. Comme il y avait eu un premier versement validé au Conseil Municipal de début d'année, seul le solde de ces subventions sera versé. Avez-vous des questions ?

Mme Loubry : Je m'étonne de lire que le budget du CCAS est de 544 000 €, car le CA du CCAS a voté un budget de 508 985,48 €. Pouvez-vous m'expliquer la différence ?

M. Denis : Avec l'investissement pour un montant de 35 048 €, vous arrivez au montant indiqué.

Mme Loubry : Plus l'investissement, d'accord. Nous avons voté également une subvention d'équilibre de 109 288 € et un transfert de compétences de 141 651,04 €, pour un total de

250 939 € (je vous fais grâce des centimes). Pourquoi le montant alloué au CCAS est seulement de 247 629 € ? À quoi correspond le différentiel ?

M. le Maire : Quel est le montant du différentiel ?

Le montant du différentiel est de 3 310,04 €. Il correspond au loyer versé pour le logement. Plutôt que la ville le perçoive et le reverse ensuite, le CCAS le perçoit directement.

Mme Loubry : Donner un peu plus aurait permis d'organiser le traditionnel repas des anciens. Il va bien leur manquer. Du reste ce repas a été supprimé sans concertation avec le CA. Je tenais à le dire.

M. le Maire : Merci Mme LOUBRY de votre intervention. Pour précision, seul le repas est supprimé. En remplacement, nous passerons un après-midi festif avec un spectacle. La formule change. Il est important de le souligner. Nous testons la nouvelle formule cette année. Les personnes invitées nous donneront leur avis. L'année prochaine, nous proposerons peut-être une autre solution, comme un repas ou quelque chose de « festif » ou autre chose.

Mme Lopez-Jollivet : Il faudra en parler au CA.

M. le Maire : Voilà les habitudes sont faites pour être un peu bousculées même pour nos seniors.

Nous mettons au vote :

Qui est contre ? 6 contre

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci.

Délibération N° 2016-048

TARIFS APPLIQUÉS À LA TOURNELLE POUR LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Rapporteur : Jean-Yves DENIS

M. Denis : Depuis un certain temps, les enfants de la Tournelle sont tarifés par la ville au tarif le plus élevé sur les prestations extrascolaires et périscolaires. Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer à l'inverse le tarif le plus faible compte tenu de la situation de la Tournelle et de passer au tarif de la tranche 1 pour les enfants hébergés sur l'ensemble des activités péri et extrascolaires. Avez-vous des questions ?

M. Mougnot-Pelletier : Nous aimerions revenir au-delà de la présentation, orientée et tronquée, sur l'explication de la facturation des activités à partir de la tranche maximale. Nous avons déjà posé la question et j'ai eu la réponse par M. Denis. Mais j'aimerais qu'elle soit publique et inscrite dans le marbre. Cette diminution de facturation, qui s'entend tout à fait, est-elle bien une diminution de principe ? Cela n'induit-il pas que la subvention de la Tournelle aurait été baissée et ne permette pas d'accueillir tous les enfants, du moins un maximum d'enfants en accueil extra et périscolaire, c'est-à-dire cantine, etc., subvention par exemple du Département ? Nous aimerions que cela soit bien précisé et je répète que la question de l'encadrement de ces enfants représente un encadrement qualifié, valorisé par une formation précise. Pouvons-nous avoir une confirmation publique et précise à ce sujet ?

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Lopez-Jollivet : L'aide à la Tournelle est différente de l'aide aux enfants puisque les enfants relèvent de l'ASE donc de l'aide départementale. Il s'agit de la structure pour lesquels la facturation ne sera pas au même niveau. L'aide versée par la ville sera plus importante que celle versée précédemment. Étendez-vous cette disposition à la cantine ? Pour quelles raisons, cela s'appliquerait-il uniquement aux activités extra et périscolaires ? La cantine est une demande récurrente pour cet établissement. Ce serait un soulagement pour leur fonctionnement. Ils payent ainsi moins d'animateurs puisque la ville assume cette partie. Comme la question de M. Mougnot-Pelletier, serait-il possible d'avoir le bilan de la Tournelle pour la conservation de l'équilibre financier de l'institution d'une part, et vérifier les difficultés rencontrées par cette association auxquelles vous faites allusion, d'autre part ?

M. le Maire : Je vous prie d'excuser mon silence, je relisais la note de présentation, car dans mon souvenir, les difficultés financières de la Tournelle n'y étaient pas évoquées et mises en avant. Pour répondre à votre question...

Mme Lopez-Jollivet : C'était dans votre exposé à l'instant.

M. Denis : Non, j'ai parlé de situation.

Mme Lopez-Jollivet : De la situation de l'association.

M. le Maire : Compte-tenu de son objet. Pour répondre à votre question Mme Lopez-Jollivet, vous avez raison de différencier la structure et les enfants. Ce sont deux choses différentes. Très clairement, le tarif tranche 1 est appliqué pour les enfants de la Tournelle, c'est-à-dire qu'ils intègrent nos structures péri et extrascolaires. Dans le périscolaire, il y a également la cantine. Il est d'usage de parler d'activités périscolaires pour le matin, midi et soir, et extrascolaires pour le mercredi et les vacances scolaires. Cela n'a aucun impact sur les taux d'encadrement, M. Mougnot-Pelletier. Les enfants de la Tournelle comme ils sont scolarisés dans nos écoles, ils intègrent nos équipes d'animateurs et autres.

M. Mougnot-Pelletier : Ce n'était pas du tout ce dont je parlais.

M. le Maire : De quoi s'agit-il ? Avoir potentiellement plus d'enfants qui viennent parce que c'est moins cher, c'est cela ? D'accord, vous me répondrez après. Cette position est un arbitrage de notre part. Cette structure en direction d'enfants a un certain nombre de difficultés, puisque ce sont des orphelins ou des enfants sans soutien parental au quotidien. Ils ne sont pas tous orphelins, certains sont issus d'une AMO administrative ou judiciaire. Il y a trois semaines, nous avons rencontré et échangé avec la Directrice et l'équipe de dirigeants à propos du bilan. Nous avons convenu qu'il était important de mieux échanger dans le cadre de l'inscription des enfants dans nos structures, sur les écoles, etc., de travailler sur l'orientation des 16/18 ans. Ils sont confrontés à ce sujet, mais n'ont pas forcément la possibilité d'agir. Un certain nombre d'actions sont à mettre en place. La Tournelle est une structure publique financée par le Conseil Départemental dont le soutien, les financements et les subventions vont en diminuant ou en stagnant. J'assume ces paroles. La proposition de ce tarif n'est pas une subvention d'équilibre, c'est-à-dire, une compensation de maintien d'une subvention du département. Ce n'est pas inscrit dans cet esprit-là mais l'équipe pédagogique pourra « respirer » un peu. Actuellement, selon les propos de la Directrice, des enfants ne vont plus dans les centres de loisirs, parce que la structure ou les familles – Il y a aussi une prise en charge des familles - n'ont plus les moyens de payer une journée ou un après-midi de centre de loisirs. En revanche, vous avez parfaitement raison, nous avons demandé un bilan pour avoir une meilleure visibilité de ce qui peut être effectué. Sur notre commune, nous pouvons être fiers d'avoir un tel équipement comme la Tournelle, très bien géré avec une équipe de professionnels dévoués. Elle agit

quotidiennement au sein d'une structure très complexe avec de nombreux enjeux, auprès d'un public extrêmement fragile.

Mme Lopez-Jollivet : Pour la cantine, nous l'ajoutons.

M. le Maire : Oui, cela fait partie des activités péri et extrascolaires, matin, midi et soir. C'est noté, accueil du matin, restauration scolaire, accueil du soir, etc. C'est un manque à gagner pour la commune. Il y a un différentiel de coût. Nous ne l'avons pas encore estimé par rapport à l'existant, mais potentiellement il y aura d'autres inscriptions, car, actuellement, des enfants ne viennent pas. L'offre est celle-là. Le coût a-t-il été estimé ?

M. Denis : Non, le chiffre annoncé hier se basait sur le réalisé, mais pas sur des perspectives que nous ne connaissons pas encore.

Mme Lopez-Jollivet : En conclusion, pour la Tournelle, nous pouvons éventuellement changer les règles, pourquoi pas. Cependant, les services municipaux ne sont pas adaptés dans certains cas et ne doivent supplanter... Nous devons être vigilants. Je les connais depuis très longtemps ainsi que leurs prédécesseurs. Les services municipaux n'ayant pas toutes les compétences requises auprès de certains enfants ne doivent pas assumer ces responsabilités par un effet de glissement de l'association pour des raisons financières. Demain, l'association pourrait y voir un intérêt à le faire. Nous devons juste être vigilants, car les services municipaux n'ont pas les compétences techniques suffisantes pour absorber les demandes des enfants nécessitant un encadrement parfois particulier.

M. le Maire : Madame Lopez-Jollivet, les propos que vous tenez me hérissent un peu. Les enfants de la Tournelle sont des enfants en rupture familiale, qui pour certains bénéficient de l'AMO administrative ou judiciaire, ou qui sont orphelins. Il y a une équipe d'encadrement. Oui, il y a une intention particulière de l'équipe pédagogique de la Tournelle. Ces enfants-là ont le droit de bénéficier de la même offre de service que n'importe quel enfant. Nous sommes confrontés à de nombreuses familles avec des problématiques familiales. Elles ont un impact sur le comportement d'un certain nombre d'enfants. L'approche est la même : nous mettons en place des mesures en fonction des problématiques auxquelles nous sommes confrontés. Nous leur faisons entièrement confiance. Vous faites peut-être référence à un temps où l'encadrement de la Tournelle n'était pas aussi professionnel. Le terme n'est peut-être pas approprié. Il est préférable de dire aussi efficace ou pertinent maintenant.

Mme Lopez-Jollivet : Je ne parlais pas de l'encadrement de la Tournelle.

M. le Maire : Vous parliez de nos animateurs. Nous avons plein d'enfants de la Tournelle dans nos écoles et ils ne posent pas spécialement de problèmes. C'est un tout. Si nous sommes face à une problématique spécifique d'un enfant lié à la Tournelle, nous prendrons des dispositions en accompagnement qui s'imposent. Je comprends ce que vous voulez dire. Vous n'aimeriez pas que la qualité pédagogique de nos structures soit entachée.

Mme Lopez-Jollivet : Non, ce n'est pas ma formulation. Ces propos-là seraient un point de vue négatif. L'attention que nous devrions prêter à des cas particuliers extrêmement douloureux doit être vigilante pour éviter un glissement.

M. le Maire : Nous partageons les ambitions et les objectifs, nous n'avons peut-être pas la même vision, mais nous vous comprenons.

Nous mettons aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour cette nouvelle unanimité.

Délibération N° 2016-049

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016 ET RESTE À REALISER

Rapporteur : Jean-Yves DENIS

M. Denis : Nous abordons le Budget Supplémentaire 2016 et le Reste à Réaliser avec un BS en fonctionnement qui s'élève en dépenses et en recettes à 245 503,15 € et en investissement à 2 293 436,60 €. Nous avons préparé un support de présentation pour que le tableau soit plus « digeste ». Nous vous proposons la présentation en premier lieu de la partie Fonctionnement, puis un intermède de questions réponses, et nous terminerons avec la partie Investissements.

Les dépenses de fonctionnement

Nous avons une révélation du FPIC qui passe à une notification de 83 000 € au lieu d'un estimatif à 174 000 €, en sachant qu'en 2015, nous avons touché 136 000 €. Il s'agit de l'impact de la création de la Communauté Urbaine en 2016. Nous avons également en chapitre 11 des dépenses à caractère général avec notamment des honoraires d'avocat, la mise en place du nouveau marché de téléphone avec un impact de double facturation en décembre, la baisse du montant des transports de 15 000 €, un certain nombre de prestations imputées deux fois et régularisées pour un montant de 18 000 €, et des prestations extérieures prévues deux fois également pour une régularisation de 5 000 €. C'était pour le chapitre 11, les 22 000 €. Ensuite sur les dépenses imprévues, nous avons un montant de 100 000 € et puis en virement à la section d'investissement un montant de 259 000 €.

Les recettes de fonctionnement

Comme il est logique, les excédents n'avaient pas encore été réintégrés, nous avons la reprise des excédents du budget de la ville pour un montant de 638 000 €, décomposés en résultats antérieurs à 2015 de 288 000 € et un résultat de la ville en 2015 de 350 000 €, soit un total de 638 000 €. La moins bonne nouvelle est évidemment, une modification très lourde et très impactante pour le budget de la ville, de l'attribution de compensation que nous avons avec la Communauté urbaine GPS&O, puisque 439 000 € sont imputés à la ville au titre du pacte fiscal voté par le Conseil de la Communauté urbaine. Donc, un impact très lourd de 439 000 € sur les AC. Pascal le commentera a posteriori. En dehors de cela, nous avons quelques euros supplémentaires pour 10 000 € et une dotation de solidarité communautaire non prévue au budget primitif de 22 000 €. Enfin dans les dotations et les participations, nous avons un reversement d'une subvention datant de 2011, régularisé cette année, du Fonds Social Européen pour l'accompagnement vers l'emploi des jeunes pour un montant de 14 000 €. Nous avons terminé pour la partie Fonctionnement. Avez-vous des questions sur la partie Fonctionnement ?

M. Mougnot-Pelletier : Avez-vous réussi à sortir les estimatifs du BP 2016 qui vous avaient conduits à prévoir 174 000 € pour le FPIC. Nous en avons parlé hier en commission. Nous n'avons pas la réponse, mais elle nous intéresse. Même s'il y a peut-être eu une diminution du pouvoir d'achat des Vernolitaïns et même si nous avons intégré une Communauté urbaine, nous aimerions savoir où s'est produite une erreur pareille de 90 000 €. Nous ne doutons pas de la

sincérité du calcul, là n'est pas la question. Une remarque aussi sur les dépenses imprévues, même en l'absence de M. Pinto, M. Denis, vous savez de quoi il retourne, elles sont, de notre point de vue, mal utilisées. Il y aurait d'autres choses à faire, notamment mettre un peu plus en autofinancement. Ce serait certainement plus judicieux et plus sincère. Concernant les dépenses et les recettes de fonctionnement, ce sera tout pour moi.

Mme Lopez-Jollivet : Comment avez-vous trouvé les 15 000 € en moins pour les transports ? Ce sont les attentats ? Comment cela s'est-il orchestré ?

M. le Maire : Pas d'autres questions ?

M. Denis : Dans l'ordre, hier, nous avons commencé de parler du FPIC, malheureusement, nous n'avons pas encore le détail du calcul fait au moment du budget 2016. Nous vous remercions de ne pas remettre en cause la sincérité. Effectivement, le calcul avait été sincère. Néanmoins, c'est une bonne nouvelle. Nous vous retournerons l'information. Le calcul avait été fait le plus justement possible. C'est la démarche que nous avons eu sur l'ensemble de ces postes-là. Pour preuve, nous avons fait un calcul au plus juste pour les droits de mutation puisqu'au BS nous n'avons absolument aucun ajustement. Vraiment, la réalisation s'est faite dans cet état d'esprit, ni trop prudent ni trop optimiste. Evidemment quand il fallait être plutôt prudent ou optimiste, il valait mieux être plutôt prudent que trop optimiste compte-tenu de la situation.

Pour ce qui est des dépenses imprévues, nous vous remercions de représenter M. PINTO dignement. Nous vous confirmons que les dépenses imprévues sont réellement et par définition des dépenses imprévues. Dans les quinze jours à venir, nous n'avons pas la sensation de devoir dépenser cette somme-là. Nous rééquilibrerons tout cela, soit en capacité d'autofinancement, soit en résultat. Dans le cadre du compte administratif, nous sommes dans une écriture de réajustement.

Enfin pour les 15 000 € de transport, il s'agit d'une baisse du volume de transports qui ont été consommés, probablement due aux annulations de manifestations dont une partie à cause des attentats. Certaines manifestations ont été freinées au moment des attentats. Ce n'est pas une baisse des coûts, mais une baisse du volume demandé de prestations de transport.

Mme Lopez-Jollivet : Comment cela va-t-il se passer avec la CU ? Une des compétences est due aux villes alors l'impact financier... Pourrez-vous me le dire après ?

M. Mougnot-Pelletier : Juste une toute dernière question sur les critères d'attribution de la dotation de solidarité communautaire, la DSC, que nous avons vue en commission hier soir. Sur le principe d'avoir mis zéro, alors que c'est une compétence obligatoire, une obligation de la Communauté urbaine de verser une somme, cela se discute, je comprends que vous ayez mis zéro parce que vous ne saviez pas quel en serait le montant, vous auriez pu mettre mille comme vous auriez pu mettre zéro. Cela n'aurait pas changé grand-chose, mais sur le principe cela reste discutable. Nous voudrions connaître comment se fait le calcul ? Il y a des obligations sur le potentiel fiscal et financier de la ville. Toutefois, il n'y a pas que cela. Enfin, il peut y avoir autre chose que cela, connaître la manière dont se fait le calcul est probablement très intéressant.

M. le Maire : Une précision pour le FPIC, il y a deux effets. Pour réitérer les propos de Jean-Yves, le FPIC inscrit au BP était sincère au regard du dispositif dérogatoire qu'il y avait sur la CA2RS. Une part est liée au profit de la ville, mais également de l'INTERCO. Le fait de rentrer dans une intercommunalité à 73 a entraîné un effet bénéfique sur la réduction du FPIC. C'est un lissage basé sur un calcul complexe réalisé par la DGFIP dont j'ignore tous les méandres. Laissons cela à la DGFIP. La notification vient d'elle. D'avoir moins 90 000 € de dépenses de FPIC sur le BP, fut une bonne surprise. Malheureusement, cette bonne nouvelle fut vite effacée par le pacte fiscal et financier. Mais terminons d'abord les propos sur le sujet. Ensuite la DSC, la Dotation de Solidarité Communautaire, le seul organe décideur du versement de celle-ci est

l'intercommunalité. Elle n'avait pas été votée au titre de la CA2RS puisqu'elle n'était pas obligatoire. Elle est devenue obligatoire à partir du moment où nous avons reconduit les trois villes Carrières, Chanteloup et Vernouillet au titre de la politique de la ville. Car l'année suivant la signature du Contrat de ville, l'agglomération, portant celui-ci, se devait d'instaurer la DSC. Entre temps nous sommes passés à l'intercommunalité, à la CU, donc à GPS&O, et maintenant la DSC. Ce critère a été défini au titre de la politique de répartition de la dotation de solidarité communautaire. L'enveloppe d'un million d'euros a été actée pour les 73 communes avec une répartition en fonction du potentiel fiscal et des capacités financières. Ce sont les deux critères. La Ville de Vernouillet, comme vous le disiez à juste titre, n'est pas la ville la plus bénéficiaire. Nous avons demandé, nous avons milité, acté et insisté notamment pour avoir une prime pour les villes en politique de la ville, car c'est l'idée de la DSC. La philosophie de la DSC, est de répartir la richesse du développement économique porté par l'interco sur des villes plus fragiles selon des critères à définir. Le Conseil Communautaire a acté à la majorité une enveloppe d'un million d'euros répartie selon les critères d'attribution. Nous avons donc eu 22 000 €. Nous vous transmettrons la note de présentation. Cela a été voté, semble-t-il, au mois de juin.

Pour faire un parallèle avec nos – 439 000 €, comme vous l'a dit Jean-Yves et comme vous le savez, nous sommes un certain nombre de maires à avoir pris position par rapport au pacte fiscal et financier, proprement inéquitable et inacceptable pour les habitants et les contribuables de l'ex CA2RS. Un certain nombre de mes collègues maires et de l'ex CA2RS n'ont pas pris position. Contre, nous sommes six maires de l'ex CA2RS à nous être clairement opposés à ce pacte fiscal. Il a pour conséquence de transférer sur le budget communal une charge intercommunale correspondant au 3,5 % de la taxe foncière levée par l'ex CA2RS. Pour quelles raisons nous sommes nous opposés à ce pacte ? Certains diront que nous avons des dépenses. Que celles-ci continuent à être supportées par les communes est normal. Or le seul argument est inacceptable, car l'ex CA2RS portait uniquement des projets intercommunaux et ne finançait en aucun cas les projets communaux. Très clairement, le pacte fiscal et financier voté lors du Conseil communautaire du 15 novembre, impacte durablement et de manière irrémédiable les douze communes de l'ex CA2RS à financer des projets intercommunaux, tels que le Parc du Peuple de l'Herbe, le Château éphémère ou pire encore le bâtiment GKN. Nous avons œuvré et j'ai mené un combat pendant de nombreux mois. Nous nous sommes entretenus sur le sujet avec Mme Jollivet et M. Pinto en début d'année, il me semble. De ne pas vouloir augmenter notre taxe foncière de 20 % au moment du vote du budget du mois de mars engendrait un risque financier pour la ville, pris de plein fouet aujourd'hui. Nous perdons 439 000 €. Heureusement, nous avons fait des réserves avec des résultats cumulés de 635 000 €. Ils nous permettent d'amortir l'année 2016. Malheureusement, ce ne sera pas le cas pour 2017. Face à cela, nous avons été un certain nombre de maires, mais je ne parlerai qu'en mon nom, de prendre des responsabilités politiques. Nous nous sommes désengagés en compagnie de Marie Péresse, autre représentante de la ville de Vernouillet au Conseil Communautaire. Nous avons quitté la majorité du Groupe AGIR pour GPS&O. Nous nous sommes clairement mis en retrait de la majorité de l'agglomération. Nous avons créé un groupe d'opposition qui n'est plus dans la majorité de GPS&O, je ne sais pas si nous pouvons parler ainsi. Nous considérons que le pacte fiscal nuit gravement et durablement à nos communes. En plus, par rapport à la DSC, les ex communes de la CAMY touchent une double DSC puisqu'elles ont conservé, dans le cadre de leur AC, leur Allocation Compensatrice qu'elles percevaient avec la CAMY, et ont intégré la DSC qu'ils avaient sur le territoire avec leur ancien budget. Donc certaines communes ont une double DSC. Au regard de tout cela, avec Marie, nous avons pris nos responsabilités. Certains diront que c'est une posture politique. Pour moi, cela va au-delà d'une posture politique. Visiblement, la ville de Vernouillet et les Vernolitaïns sont en incapacité d'assumer chaque année 439 000 € de recettes en moins sur le budget. Des efforts restent encore à faire et à poursuivre sur le budget communal. Nous aurons l'occasion d'en discuter dans le cadre du budget 2017. Ce coût et cette décision sont inacceptables pour la ville de Vernouillet. Pour terminer, pour que les personnes dans la salle aient toutes les informations, la contribution ad vitam aeternam de douze communes de l'ex CA2RS au titre de l'intercommunalité représente 11 000 000 €. Pour le même nombre d'habitants, les trois ex villes de la CAPAC que sont Poissy, Achères, Conflans ne verseront que

2 000 000 €. Voilà pourquoi le pacte fiscal et financier a été proposé et voté à la minorité avec 59 voix, je crois, mais voté quand même avec 39 voix « Contre » et 22 « Abstentions ». Il est dommage que les 22 abstentionnistes ne nous aient pas suivis, cela aurait permis de contrecarrer ce pacte fiscal et financier.

M. Denis : En complément de l'annonce de M. le Maire, j'ai fait un compte-rendu rapide des travaux de la CLECT hier soir en Commission des finances et je vous propose de vous le soumettre succinctement ce soir. Ces travaux ont porté quasi exclusivement sur les négociations autour du transfert de la compétence voirie. Nous avons eu la chance de passer de très nombreuses soirées à débattre autour de la compétence voirie. Certes, c'est un enjeu compliqué dans son montage financier. Il effraye aussi bien les grosses communes que les petites par le fait que les dépenses voiries passent en fonctionnement et non plus en investissement. À l'origine, quand les ressources le permettaient, nous pouvions rééquilibrer ou néanmoins investir en voirie un peu plus ou un peu moins quand cela n'était plus le cas. Demain, nous tombera de façon linéaire, constante et abusive une dépense de fonctionnement. À l'origine elle passait en investissement et était bien plus facile à gérer. Ces travaux pour la voirie ne sont d'ailleurs pas totalement terminés. La complexité du sujet en dépit de l'aide du Cabinet KPMG fait que ces travaux ne sont pas encore aboutis. Leur avancement est cependant significatif. Ils ont porté quasi exclusivement au cours des différentes soirées de CLECT sur les compensations liées aux travaux de voirie. Lors de la dernière réunion de la CLECT, il nous a été présenté un rapport de CLECT. 99 % des 70 pages de présentation reprenaient soit le contexte soit la compétence voirie. Tout à la fin, il y avait les tableaux liés à l'impact du pacte fiscal sur nos attributions de compensation. Le rôle de la CLECT n'est pas de débattre de la fiscalité de la Communauté urbaine. Par conséquent, chacun est à sa place. Le Conseil Communautaire vote les taux. Ils ont été votés comme M. le Maire nous l'a rappelé. En revanche, s'il y a un impact sur les attributions de compensation, la plupart de mes collègues de la CLECT et moi-même avons considéré que ce rapport n'était pas recevable. Il a été procédé à un vote à bulletin secret. Il s'est traduit par un refus. Le rapport a été retoqué. À ce stade, nous n'avons pas de rapport valide sur nos attributions de compensation. Cela ne nous empêche pas de les inscrire au budget, telles qu'elles nous ont été notifiées, même si la CLECT ne nous les a pas confirmées. Comme je l'indiquais hier, ce sont des attributions de compensation qui ont la particularité d'être définitives et provisoires en même temps. Définitives, car juridiquement, elles se doivent d'être appelées ainsi, mais en réalité elles sont provisoires puisque des négociations ultérieures auront lieu tant sur les aspects de voirie que sur l'ensemble des sujets d'attribution de compensation.

Mme Lopez-Jollivet : Concernant votre exposé d'attribution de compensation, vous nous avez expliqué votre position en début d'année avec M. Pinto. Aujourd'hui, la simple traduction de la validation de cet impôt supplémentaire de 3,5 % de la taxe foncière, votée dès le lendemain des élections municipales 2014 est le fait générateur. Si les six avaient empêché la création de cet impôt-là, plutôt que de soit s'abstenir, soit de ne pas venir, soit de ne rien faire, nous n'en serions pas là. Aujourd'hui le fait générateur est bien celui-là, la création de cet impôt. Alors que nous aurions pu redimensionner les projets, empêcher la suite avec ces projets pharaoniques, dénoncés moult fois par les uns et les autres, comme GKN par exemple. Ce projet aurait pu être empêché puisqu'il n'y avait pas les finances en face. Nous voulons repositionner les choses dans le temps même si, aujourd'hui, pour les Vernolitaïns, c'est douloureux. Car concomitamment, il y a eu l'augmentation des impôts du Conseil Départemental, le record de France avec 66 %. La fiscalité des Vernolitaïns est devenue insupportable. À présent, en 2017, la simple idée que vous nous proposiez un impôt GPS&O après celui du Conseil Départemental pour compenser le passé, nous donnera l'occasion de revenir sur ce sujet et de reprendre les responsabilités, celles des six quand ils ne se sont pas opposés au moment où ils auraient dû le faire. Concernant le rapport de la CLECT., il y a vraisemblablement un certain nombre de choses à revoir. Dans cette affaire, ces AC sont définitives. Vous allez vous battre. Actuellement avec le pacte, il semble que ce soit, malgré tout, mal engagé quand même sur le plan juridique. En revanche, nous pouvons introduire l'idée dans le temps, lorsque nous vendrons GKN et un certain nombre de choses, qu'il y ait un effet retour pour les communes impactées par l'effet de cet impôt supplémentaire de

3,5 %. Et donc, introduire l'idée d'une clause de retour concernant ces montants-là, de telle sorte que nous obtenions un accord sur la réintroduction de ces fonds au crédit des villes débitées en l'occurrence. Sur le plan juridique, c'est tout à fait possible. Renseignements pris, cette démarche nécessite évidemment un accord politique. Je vous félicite d'avoir quitté cette majorité qui ne ressemble à rien. C'est plus courageux. Je vous félicite d'avoir eu le courage de le faire. Néanmoins, il y a maintenant la possibilité de négocier quelque chose en contrepartie de cette compensation actée. Voilà notre suggestion pour les finances de la ville. Nous vous réitérons le fait que vous nous trouverez face à vous, si vous aviez l'intention de créer un impôt GPS&O.

M. le Maire : Comment vous répondre, Mme Lopez-Jollivet, pour essayer de garder une certaine objectivité sur les choses puisque vous allez sur le terrain politique, et politique politicienne en disant que le fait générateur est d'avoir pris une position, celle de s'abstenir sur une augmentation de 3,5 % au lendemain de notre élection, au moment où les Conseillers communautaires et moi-même avons été élus. Donc effectivement, il y a eu ce vote de 3,5 %. La ville de Vernouillet et les Conseillers communautaires de l'époque se sont abstenus, parce qu'il y avait eu une explication objective par rapport à des problématiques financières telles qu'elles nous avaient été exposées, problématiques dont en termes de responsabilité vous ne pouvez pas être exempts compte-tenu de votre poste de Vice-Président aux finances à la veille de ce vote, premièrement. Deuxièmement, Mme Lopez-Jollivet, je vous en conjure, n'allez pas sur le terrain politique. Vos amis de GPS&O, le groupe pour lequel vous souhaitez avoir un soutien, il suffisait qu'il vote contre. Ce sont ces 22 personnes qui se sont abstenues. Ces 22 personnes qui se sont abstenues, auraient fait tomber le pacte fiscal et financier. C'est le groupe de la gauche qui s'est abstenu. Je pense avoir déployé plus d'énergie que vous à essayer de les convaincre de voter « Contre ». Eh ! Oui, Mme Lopez-Jollivet, j'ai été voir et expliqué à un certain nombre d'entre eux qu'il était important pour la pérennité et l'avenir de GPS&O de voter « Contre » ce pacte fiscal. Alors Mme Lopez-Jollivet, nous avons eu depuis le début une démarche tout à fait respectueuse et objective sur le sujet. Si vous souhaitez aller sur le terrain politique politicien, et vous m'aviez fait la remarque à l'époque que vous ne souhaitez pas aller sur ce terrain-là, d'accord allons-y. Une chose cependant, l'augmentation des 66 % du département que nous avons condamnée en interne, n'a pas été impactée sur la feuille d'impôt des Vernolitaïns au mois d'octobre. Ils n'ont eu une augmentation que de 1,5 point. Pour quelles raisons, parce que nous avons refusé d'appliquer les 3,5 % supplémentaires. La situation de 2017 sera à comparer avec la situation de 2015. Nous en parlerons, ce n'est pas le débat d'aujourd'hui. Simplement, si vous désirez aller sur le terrain politique politicienne et nous rendre responsables du fait générateur, nous vous répondrons que le responsable c'est la Loi NOTRe. Or la Loi NOTRe a été votée par votre obédience politique. S'il n'y avait pas eu cette loi, s'il n'y avait pas eu cette intercommunalité et cette communauté urbaine à 400 000 habitants, nous n'en serions pas là. Donc, nous pouvons nous renvoyer les faits générateurs et remonter à la naissance du monde. Ce n'est pas cela le sujet. Nous sommes sur du pragmatique, sur du concret. Mme Lopez-Jollivet, je vous en conjure, restez objective, et n'allez pas sur ce terrain-là. Au nom de l'énergie que nous avons tous déployée, en espérant que vous ayez œuvré de la même manière pour empêcher cette iniquité pour les Vernolitaïns, n'allez pas sur le terrain politique, je vous en conjure.

Nous passons au budget investissement.

Budget Investissement – Dépenses d'investissement

M. Denis : Section investissement, commençons par les dépenses d'investissement. En 931, des équipements sportifs...

Mme Lopez-Jollivet : Excusez-moi, vous ne nous avez pas répondu sur la possibilité de cet avenant sur les AC.

M. le Maire : Nous étudions toutes les possibilités pour essayer de contrebalancer et trouver des solutions. Pour ce soir, nous n'avons pas d'informations à vous apporter.

M. Denis : En 931, pour les équipements sportifs, il y a 30 000 € de moins. Nous avons eu le relamping du tennis de l'Amandier, la pause de pics anti-pigeons sur la salle de l'Amandier, le réseau d'arrosage du stade Bonaldi et le (? *Mot incompris 01 :05 :10*) des chenaux au-dessus de l'entrée du Gymnase de Dieuleveult. Nous avons sur les études d'aménagement, études effectuées par GPS&O et non par la Mairie, un montant de 48 000 €. Sur le chauffage des bâtiments communaux, les prévisions étaient trop basses par rapport à la réalisation, nous avons un écart de 2 000 €. Ensuite, sur l'école maternelle, le premier avenant au Maître d'œuvre est de 41 000 € avec une convention QUALICONSULT pour différentes missions, CSPS, CT, CVT, diagnostic amiante à 26 000 € et des travaux supplémentaires 190 000 € dont une haie antidérive pour un montant de 58 000 €. Et puis des frais de parution des marchés dans les journaux légaux pour 1000 €. En 955, sur l'École de Musique, de Danse et des Arts, il y a eu des travaux supplémentaires pour un montant de 60 000 €, une acquisition d'une œuvre d'art appelée « Les Visages de Vernouillet » pour 2 500 €, et des missions complémentaires ou différentes missions de contrôles techniques pour 2 500 € aussi.

Sur le chapitre 20, les immobilisations incorporelles, nous avons un changement de logiciel financier pour un montant de 61 000 €. Et toujours dans le domaine de l'informatique, mais cette fois-ci à propos d'Internet, nous avons eu un portail citoyen pour 10 000 € et une mission de contrôle technique pour le transfert du RAM à la MDE pour 2 000 €. Nous avons également versé des subventions d'équipement versées avec une participation travaux réseaux voirie ferrée pour 14 000 €.

Nous avons des immobilisations corporelles. Il s'agit de matériels informatiques pour 12 000 €, des travaux imprévus pour 28 000 €, et un vaste pour la toiture bibliothèque pour 90 000 €.

Les opérations patrimoniales sont des écritures de régularisation. Voilà pour les dépenses d'investissement. Passons maintenant aux recettes d'investissement.

Budget Investissement – Recettes d'investissement

En chapitre 10, nous avons des Dotations, Fonds divers et Réserves avec une taxe d'aménagement à 90 000 € alors que nous avons prévu 15 000 € non transférés de la Communauté Urbaine pour 2016, des ajustements de subvention, une réserve parlementaire d'un montant de 10 000 €, et à l'inverse nous avons prévu une subvention du département, mais elle n'a pas été accordée en opération 922. En étude d'aménagement, nous avons aussi une subvention de GPS&O. Elle vient compenser la dépense évoquée tout à l'heure pour le même montant de 48 000 €, donc des dépenses prises en charges par la Communauté urbaine. Nous avons également un virement de la section de fonctionnement de 259 000 €. Enfin nous avons les opérations patrimoniales qui sont des écritures de régularisation.

Avez-vous des questions sur la section investissement ?

Mme Male Porcher : Sur l'École de Musique et des Arts, vous avez mis Œuvres et Objets d'Art. Il m'a été dit, hier, que ce serait ici, et non pas à l'école de musique.

M. Denis : Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Péresse : Cela appartient à la ville. Nous avons clairement dit que la décision n'était pas prise. Je le redis très clairement. La décision n'est pas encore prise.

M. Mougenot-Pelletier : Nous constatons que les décisions prises en Commission sont toujours aussi fiables. Que sont les frais d'études mentionnés à la ligne 20-31 pour - 48 000 € à la charge de GPS&O ? De quelles études s'agit-il ?

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Lopez-Jollivet : Par rapport à ce que vient de dire Isabelle Male, ce n'est pas important, mais j'étais étonnée de voir une ligne pour l'école de musique sur des œuvres d'art. Nous avons financé, il y a quelques années, l'achat d'un tableau, de Mme Bachmann. Il se trouve dans le bureau du Maire. À l'origine, il était destiné à l'école de musique. Il a été financé et accroché en attendant. Après, les goûts et les couleurs...

M. le Maire : Je vous l'accorde, pour l'École de Musique, de Danse et des Arts, c'est clair.

Mme Lopez-Jollivet : Voilà, ce tableau avait déjà été financé à l'époque et il est dans votre bureau. S'il y avait un débat sur le sujet, cela ne nous dérangerait pas. Mais, ce n'était pas du tout ce montant-là.

Nous avons des questions à propos de la 20-51, sur les Concessions et Droits pour 71 000 €, et sur les opérations patrimoniales pour 229 129 €. Qu'y a-t-il derrière l'opération patrimoniale sur la 041 pour un montant de 229 129 € ?

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?

M. Demeure : Sur le chapitre 954, Construction de l'École Maternelle, l'augmentation de presque 258 000 € reprise d'ailleurs sur votre tableau de résumé, me paraît relativement importante. Elle est liée à la question que nous avons posée quant à l'augmentation par avenant des travaux et de maîtrises d'œuvre pour cette école. Cela semble correspondre. Pouvez-vous nous le confirmer ? Nous avons déjà une simple augmentation du coût de construction pour un montant de 190 000 € sur 258 000 € et des frais d'études à 67 000 €. Cette somme conséquente grève lourdement le coût de cette école.

Mme Lopez-Jollivet : Au sujet de la subvention du Conseil Départemental refusée, mais ayant été inscrite, de quelle subvention s'agit-il ? Dans les BP, vous inscrivez les subventions lorsqu'elles ne sont pas encore notifiées. Donc, vous les estimez simplement et vous les inscrivez, c'est cela ?

M. Denis : Commençons par les opérations patrimoniales pour 229 000 €, les ajustements d'ordre, ce sont des régularisations d'écritures. C'est de la technique pure et simple.

Mme Lopez-Jollivet : Oui, ce sont des ONA. Mais qu'y a-t-il derrière cette écriture ? Qu'est-ce que cela concernait ?

M. Denis : Peu importe, puisqu'il ne s'agit que de régularisation d'écritures. Cela n'a pas d'intérêt.

Mme Lopez-Jollivet : Souvent, c'est parce qu'elle était sur d'autres lignes. Donc, il s'agissait de quelle ligne ?

M. Denis : Oui, ce sont des lignes qui passent en exécution de travaux. Nous les remettons dans le bon sens. C'est vraiment de la technique comptable.

Mme Lopez-Jollivet : Si vous changez de ligne, c'est qu'il y a une raison tout de même.



M. Denis : La raison est que des choses sont mises en travaux. Nous passons d'une colonne prévisionnelle à réaliser. C'est purement technique. Il n'y a pas d'opérations derrière. Toutes les opérations, les opérations réelles sont détaillées dans le tableau au-dessus.

Ensuite, les 48 000 € de frais d'études de GPS&O sont, sauf erreur, des études d'aménagement du Parc que nous avons prévues de financer sur le budget de la ville. Finalement, elles ont été financées par la Communauté urbaine.

M. le Maire : Nous portions le financement et nous n'étions toujours pas remboursés. Maintenant la Communauté Urbaine reprend le financement avec la participation de la commune.

M. Denis : La subvention du Conseil Département est une erreur. Nous avons prévu de bénéficier d'un dispositif dont nous ne pouvons plus profiter. Nous ne pouvons pas présenter de subventions, car en réalité les dispositifs n'existent plus. Donc nous avons prévu une subvention que nous n'aurons pas.

Mme Lopez-Jollivet : D'accord, ce n'est pas un refus.

M. Denis : Non, ce n'est pas un refus. C'était une erreur d'appréciation de notre part sur une subvention que nous ne pouvons pas toucher. Nous n'avons pas eu de refus du Conseil Départemental. C'est une règle de subvention qui a changé. Elle nous a induits en erreur.

M. le Maire : Pour répondre à votre question par rapport à l'inscription d'une subvention, il est tout à fait normal de l'inscrire au moment du BS. Il y aura alors régularisation que nous la recevions ou pas. Un budget prévisionnel, par définition prévoit les dépenses et les recettes. La sincérité de celui-ci nous permet de rentrer ou pas dans un dispositif. Au moment où nous avons monté notre budget, cette subvention existait, nous rentrions dans les critères. Entre temps, comme la politique du Département a changé sur un certain nombre de financements, nous ne l'avons plus au niveau du BS.

Mme Lopez-Jollivet : Heureusement, ce ne sont que 75 000 €. Cela peut être dangereux.

M. le Maire : De fait, cela peut déséquilibrer certains programmes d'investissements.

Pour les œuvres d'art, le tableau, il n'est plus dans mon bureau, mais nous savons où il se trouve dans la Mairie.

Mme Lopez-Jollivet : Ce n'est pas l'œuvre d'un grand peintre, nous pouvons comprendre.

M. le Maire : Pour répondre à votre question Mme Male-Porcher, pour quelles raisons les 2 500 € sont sur le budget 955 dans la construction de l'École de Musique, de Danse et des Arts, pour tout vous dire, nous avons un débat, entre nous, au sujet du lieu d'installation le plus valorisant pour l'œuvre Des Portraits des Vernolitaïns. Rien n'est décidé. Il y a deux écoles.

Mme Lopez-Jollivet : Vous pourriez peut-être réfléchir en même temps au portrait qu'a fait Mme Bachmann, alors ?

M. le Maire : Ce n'est pas tout à fait le même, pas vraiment la même réalisation. Nous l'avons mis sur le budget de l'École de Musique, de Danse et des Arts, est-ce là qu'elle ira, ou bien ira-t-elle en Mairie ? Dans tous les cas, elle n'ira pas dans mon bureau, c'est certain. Vous aurez l'information. Quoiqu'il en soit, le budget de la Ville assumera cette dépense. Ce sera toujours la propriété de la ville.

Mme Lopez-Jollivet : Pourrons-nous voir cette œuvre, un jour ?

M. le Maire : Oui, bien évidemment. Comment ? Oui, c'est un budget, c'est un objet de valeur.

Mme Lopez-Jollivet : Par exemple, aux journées du Patrimoine ?

M. le Maire : Oui, c'est une bonne idée. Nous les mettrons sur les palettes du rond-point. M. Demeure, nous n'avons pas répondu à votre question. La réponse était dans votre question. Les 229 000 € correspondent bien aux budgets supplémentaires pour l'École des Terres-rouges, liés à l'aménagement de circulation devant l'école, à l'agrandissement du parking « Enseignants » et également à la réalisation d'une haie végétalisée sur la longueur de la cour.

Nous mettons aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci.

Délibération N° 2016-050 CRÉANCES ÉTEINTES – BUDGET GÉNÉRAL

Rapporteur : Jean-Yves DENIS

M. Denis : Les créances éteintes représentent un montant de 1 960,21 €, la Trésorerie principale de Triel-Sur-Seine a informé la collectivité de Vernouillet de procédures de rétablissement personnel sur quatre familles ayant abouti à un effacement de dettes pour ce montant.

Avez-vous des questions ?

Mme Lopez-Jollivet : Excusez-moi, j'ai juste oublié une question concernant le ravalement des Buissons. Est-ce toujours programmé ?

M. le Maire : Oui, c'est toujours programmé. Nous sommes sur le dossier, nous essayons de voir s'il y a possibilité de certains financements. Il est toujours prévu.

Juste pour information, les noms des quatre familles sont restés cachés, si vous souhaitez les connaître, nous pouvons les mettre à votre disposition.

Nous mettons aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci pour cette nouvelle unanimité.

Délibération N° 2016-051

ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET GÉNÉRAL

Rapporteur : Jean-Yves DENIS

M. Denis : Nous avons cette fois-ci au titre des Admissions en Non-Valeur un montant de 5 531,19 €. Elles correspondent à des pertes sur créances irrécouvrables dont vous avez le détail en annexe.

Avez-vous des questions ?

Nous mettons aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci pour cette nouvelle unanimité.

Délibération N° 2016-052

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Rapporteur : Jean-Yves DENIS

M. Denis : Il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2016, pour permettre de commencer l'exercice 2017 dans de bonnes conditions. Pour information, 25 % représentent 1 259 491,97 €.

Avez-vous des questions ?

M. Mougnot-Pelletier : Une abstention, car c'est une délibération technique, ce n'est pas notre budget, donc nous ne le validons pas. Une abstention pour le réceptionnaire, parce que c'est juste un objet, mais il faut bien que la Mairie continue à investir.

M. le Maire : C'est une explication au vote.

Nous mettons aux voix :

Qui est contre ? 6 contre

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci.



Délibération N° 2016-053

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE JURIDIQUE DANS LE CADRE DES RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Rapporteur : Pascal COLLADO

M. le Maire : Nous sommes un certain nombre de villes à nous être constitués en groupe politique à savoir les villes d'Andrésy, Médan, Orgeval, Triel-Sur-Seine, Vernouillet, et Villennes-Sur-Seine. Dans le cadre de la nécessité d'avoir des conseils et un accompagnement juridiques, nous décidons de la création d'un groupement de commandes réparti avec un financement au nombre d'habitants.

Avez-vous des questions ?

Mme Lopez-Jollivet : Quel est le nom de votre groupe ? Combien êtes-vous au total ?

M. le Maire : Dans le groupe actuellement, nous sommes huit avec les Conseillers communautaires des villes d'Andrésy et Vernouillet. Le groupe est « Agir pour l'avenir de l'intercommunalité ». Non, M. Faist reste dans son groupe ISO. À Andrésy, ils sont trois.

Nous mettons aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci pour cette unanimité.

Délibération N°2016-054

FUSION ÉCOLES TOM POUCE ET ANNIE FRATELLINI

Rapporteur : Marie PÉRESSE

Mme Péresse : La délibération concerne la fusion des deux écoles Tom Pouce et Annie Fratellini suite à la demande de l'Éducation Nationale pour couvrir les postes de direction. Les difficultés s'accumulant au niveau national, l'Inspection académique nous a proposé de mettre en place un directeur pour les deux établissements. Cela permettrait d'obtenir une décharge à 100 % pour le directeur et de le libérer le temps nécessaire pour s'occuper sérieusement des deux écoles. Un autre avantage est de mettre en place un suivi des familles de la petite section jusqu'au CM2. Le fait d'avoir un seul interlocuteur apporte une simplification administrative pour la ville et pour le service scolaire. Cela stabilisera, nous l'espérons (il s'agit plus d'un pari que nous faisons à ce propos), le poste de direction sur ces deux écoles où il y a eu pas mal de mouvements sur ces dernières années. Conformément au Code général des Collectivités Territoriales et du Code de l'Éducation, nous vous proposons d'approuver la fusion des deux écoles Tom Pouce et Annie Fratellini. Il n'y a pas encore un nom définitif à apporter pour le futur établissement fusionné. D'ailleurs, ce pourrait être l'objet d'un projet de travail avec les enfants. Nous y réfléchissons.

Avez-vous des questions ?



Mme Lopez-Jollivet : Nous trouvons cela pertinent. Cela permet d'avoir une décharge complète. Dans ce cadre-là, c'est une bonne chose.

M. le Maire : Il est dommage que ces deux écoles Tom Pouce et Annie Fratellini ne soient pas reconnues en règle. C'eut été un avantage non négligeable pour nos enfants.

Jean-Yves ne prend pas part au vote, pour raison personnelle.

Nous mettons aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci.

Délibération N°2016-055

ACQUISITION ŒUVRE MURS DE PORTRAITS : « Les Visages de Vernouillet »

(Arrivée et prise de part au vote de Mme Hélène BRIOIX-FEUCHET à 21H35)

Rapporteur : Marie PÉRESSE

Mme Péresse : Cette délibération a trait à l'acquisition d'une œuvre artistique. Cette action est un peu plus complexe que cela. Pour faire suite à mes propos tenus en commission hier, il s'agit d'une réflexion sur le patrimoine de notre ville. Il nous est apparu comme une évidence que la principale richesse de notre ville et notre premier patrimoine étaient certainement notre population dans toute sa variété. De ce fait et toujours dans l'idée de mettre en avant le patrimoine, nous avons souhaité contacter cet artiste Masha Schmidt. Vous la connaissez pour avoir déjà travaillé sur ce type de projet. Elle s'est rendue sur la ville durant plusieurs week-ends en octobre et en novembre, pour peindre les modèles. Ce fut un travail intéressant, car au niveau du Centre Social, nous avons pu établir un contact différent. Comment nous expliquons aux gens, que l'on peut être aussi œuvre d'art et œuvre de l'art simultanément, que l'on peut devenir modèle ? Tout ceci peut rester au sein de la ville et constituer un beau témoignage du passage des Vernolitaïns à un moment, à un instant T. Ils ne vont peut-être pas rester éternellement. Ils vont peut-être changer de ville, mais ils auront eu à faire à Vernouillet

M. Mougenot-Pelletier : Comme la maison Piffard...

Mme Péresse : Que les choses se passent comme cela est très dommage. Que l'on soit constamment dans ce rentrer dedans, se moquer par rapport à des choses sérieuses, mais nous vous laissons faire M. Mougenot. Vous êtes le seul responsable de l'image que vous laisserez derrière vous.

M. le Maire : Pour précision, il s'agissait d'une simple plaisanterie pour dire que ce n'était pas dans mon bureau.

Mme Loubry : Sur le compte-rendu, il faudra écrire « Ton humoristique ». Si je peux me permettre une remarque dans votre intérêt.

M. le Maire : Nous comptons sur vous pour nous le rappeler, Mme Loubry.

Nous mettons aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci pour cette unanimité.

Mme Lopez-Jollivet : Quand vous exposerez celui-là, j'aimerais bien voir celui de Mme Bachmann. Nous avons plaisanté, mais Mme Bachmann est quand même une artiste importante. Le tableau est très joli.

Délibération N°2016-056

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION BRETAGNE OUTDOOR POUR UNE COURSE SOLIDAIRE – « LA SÉNÉGAZELLE » DU 11 AU 19 FÉVRIER 2017

Rapporteur : Laurent BAIVEL

M. Baivel : La directrice de l'École maternelle de Marsinval a fait une demande de subvention, car elle souhaite participer personnellement à une course à pied solidaire la « SÉNÉGAZELLE ». Cette course féminine passe d'école en école au Sénégal comme son nom l'indique. L'idée était de distribuer du matériel scolaire dans différentes écoles. Cela nous a semblé intéressant, car des élèves sont impliqués à cet aspect caritatif. Les élèves sont chargés de la collecte de fournitures, de cahiers, de stylos, etc. Ils vont établir une correspondance avec les enfants. Ils vont travailler toute l'année sur le Continent Africain et présenter le reportage photographique. La ville a souhaité participer à hauteur de 1 000 €. Ils courent en binôme avec une personne de Triel. La ville de Triel, à l'image de Vernouillet, versera par conséquent la même somme pour la deuxième personne.

Mme Loubry : Est-ce une enseignante également ?

M. Baivel : Oui. Avez-vous des questions ?

Mme Lopez-Jollivet : J'adhère à l'idée parce qu'elle est intéressante, que la directrice participe à ce rallye et que les écoles y soient associées, c'est une vraie démarche pédagogique. À ce sujet, il n'y a aucune question. En revanche, plutôt que de subventionner directement l'association, il aurait peut-être mieux valu passer par la Caisse des écoles pour qu'il y ait un cadre et possibilité de l'élargir à d'autres expériences. « Normer » cette action est nécessaire, ne croyez-vous pas ? Cette première ne pourrait-elle pas servir d'expérimentation à reproduire pour d'autres expériences ? Cela aurait plutôt dû se définir dans la Caisse des Écoles que de cette façon-là, me semble-t-il. De ce fait, nous l'interprétons plus comme une subvention directe déconnectée de l'objet du cadre de l'école, etc. Ce point de vue-là m'a un peu dérangée.

M. le Maire : C'est un ascenseur entre les deux. Il s'agit d'un projet d'école porté par l'école, mais c'est avant tout un projet associatif. L'association demande la subvention pour pouvoir organiser la « Sénégazelle ». L'argent va directement à l'association et ne passe pas par un intermédiaire. Non, la Caisse des écoles n'a pas tout à fait le même objet. Nous sommes bien dans de l'aide au



projet. Ce n'est pas quelque chose de récurrent. Ce n'est pas quelque chose qui se reproduira. Cela n'aura pas lieu tous les ans. Ce projet a été proposé et défendu. Il s'avère que ceci se fait sur du temps scolaire. Il y a un lien avec les écoles. Il y aurait pu y avoir une autre résonance. La limite se situe entre les deux.

Nous mettons aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci pour cette unanimité.

Délibération N°2016-057

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE UNION DES PÊCHEURS DE LA BASE DE LOISIRS (UPBL)

Rapporteur : Laurent BAIVEL

M. Baivel : Comme tous les deux ans, c'est un évènement avec les pêcheurs de la ville de Yarm avec lesquels nous sommes jumelés. Dans ce cadre, ils demandent une subvention pour le transport en bus des Écossais, non, des Anglais, pardon. Quelle erreur ! Le montant de la subvention est de 940 €. Nous la soumettons à votre délibération.

Mme Loubry : Nous venons de parler de subventions non récurrentes. Cette association a déjà obtenu une subvention l'année dernière d'un montant de 600 € pour fêter les 30 ans de rencontre avec les Anglais. Nous sommes d'accord pour les aider. Pourquoi ne pas les inciter à faire une demande de subvention régulière pour leur éviter de faire une demande de subvention exceptionnelle chaque année ?

M. le Maire : Vous avez raison à la réserve près, comme vous avez pu le voir, il s'agit de l'Union des Pêcheurs de la Base de Loisirs du Val de Seine. Nous les subventionnons uniquement dans le cadre des actions de jumelage avec une de nos villes jumelles. Nous ne subventionnons pas l'association comme telle. Si l'UPBL ne fait plus d'échanges avec la ville de Yarm, ils n'auront pas de subvention de la ville de Vernouillet. Nous avons rencontré le Président récemment, et vous avez raison, si nous inscrivons des actions régulièrement avec la ville de Yarm, cela rentre dans le fonctionnement de l'association, dans le cas contraire la subvention reste exceptionnelle. C'est exact, ils ont fait des actions deux années de suite avec la ville de Yarm. Comme l'a dit Laurent, à juste à titre, c'est à voir et à discuter avec eux. Du reste, nous avons déjà engagé des discussions avec eux.

Nous mettons aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci pour cette unanimité.

Délibération N°2016-058

CESSION DES PARCELLES YM105 ET 106 A LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE POUR L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS FAMILIAUX LIÉ AU PROJET DE CONTOURNEMENT DE LA RD 154

Rapporteur : Julien GRIMLER

M. Grimler : Dans le cadre du projet de cession de la voie de contournement de la RD154, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a été missionnée par le Conseil Départemental pour étudier les solutions de relogement des familles des gens du voyage sédentarisés. Deux sites ont été identifiés. Ils sont annexés à cette délibération. Le premier site comprend les parcelles YM59, 117 & 118, appartenant au Conseil Départemental, et le deuxième site intègre les parcelles YM105 et 106 appartenant à la ville de Vernouillet, YM109 au Conseil départemental et la YM107 qui appartient à un propriétaire privé. Le PLU de la commune de Vernouillet devra faire l'objet d'une mise en compatibilité dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet de création de terrains familiaux. Un avis favorable a été émis par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers le 24 juin 2016. L'enquête publique sur la déclaration de projet est estimée à septembre 2017. La négociation amiable avec le propriétaire privé a débouché sur un accord d'échange de parcelles. Afin de pouvoir réaliser cette transaction, la CU GPS&O doit donc devenir propriétaire des parcelles à échanger en l'occurrence les deux parcelles de la ville de Vernouillet YM105 et 106, ainsi que celle du département la 109. Il est donc proposé de céder à l'euro symbolique les deux parcelles appartenant à la ville de Vernouillet. Avez-vous des questions ?

M. Demeure : Nous avons plus des observations que des questions puisque vous nous avez déjà répondu en Commission de Travaux. Commençons par l'objet de l'emplacement. Ce nouvel emplacement se situe en ZAP. Bien évidemment, vous avez certainement eu l'accord des organismes représentatifs des terres agricoles. Ce n'est qu'un accord. Il faudra quand même obtenir une déclaration de projet. Cela ne semble pas si évident que cela, premièrement, pour l'aspect urbanisme. Pour l'aspect foncier, ce dispositif est bien pérenne et habitable comme vous nous l'avez confirmé. Il ne correspond pas du tout à un aménagement pour gens du voyage. C'est vraiment un transfert d'emplacement existant à ce jour vers un autre, aux frais de GPS&O et non pas du département, alors que les terrains sont compris dans le tracé de la future déviation, celle-ci, du reste, ne remportant pas l'adhésion de tous dans notre commune comme vous le savez. En résumé, la commune prend en charge à titre gratuit le déplacement de terrains sur un secteur en ZAP avec GPS&O. Pour que cela devienne pérenne, il y aura des travaux d'aménagement, car actuellement il n'y a pas grand-chose. Cela va en grever le coût, et ceci pour pérenniser un système ne résolvant rien du tout, même pas celui de l'installation des gens du voyage à plus long terme à un endroit quelconque.

M. Grimler : Un complément d'information, les terrains sont situés dans la ZAP dans la partie extensible, mais pas dans celle telle qu'elle est définie aujourd'hui. C'est dans une seconde partie de développement potentiel de la ZAP. C'est donc une première précision. La seconde, comme rappelée en Commission Urbanisme, aujourd'hui les gens du voyage sédentarisés sont des Vernouillais. Ce choix et mode de vie leur sont propres. Le tracé passe au milieu des terrains qu'ils occupent. Les nouveaux terrains sont viabilisés avec des choses qu'ils n'ont pas à leur disposition aujourd'hui, comme par exemple l'eau courante. Effectivement, notre choix est de donner à ces gens du voyage un logis de bonne qualité.

M. Demeure : Avez-vous déjà leur accord à ce sujet ?

M. Grimler : L'enquête a été faite avec les gens du voyage.

M. le Maire : Pour remettre tout cela en perspective, nous ne sommes pas sur le sujet de la RD 154. Pour répondre à la problématique de logement, le PACT YVELINES travaille avec eux depuis un certain moment sur les possibilités de relogement. Certaines familles avaient émis le souhait de partir en province. D'autres préféreraient rentrer dans le cadre d'un logement social. Avec cette population, il faut s'inscrire dans la durée pour construire un projet de vie. Deux remarques par rapport à vos questions, le coût d'aménagement ne sera absolument pas supporté par la ville, mais par le département. Nous sommes uniquement sur le transfert. Le coût d'aménagement sera supporté exclusivement par le département. Pour quelles raisons sommes-nous amenés à aménager ce terrain en accueil familial ? Cette disposition de la Cour Européenne des Droits de l'Homme impose, à tout opérateur public, de reloger les habitants du territoire concerné par un ouvrage public, même si ces habitants sont implantés de manière illégale. C'est le cas aujourd'hui. Un certain nombre de familles qui bénéficieront de ce transfert sont sous astreinte depuis de nombreuses années. Nous sommes sur vos perspectives, M. Demeure. Cette solution ne règlera en rien la problématique des gens du voyage sédentarisés. C'est une véritable problématique sur Vernouillet, Verneuil et ailleurs. Nous avons des familles complètement intégrées à la vie des villes. Ils sont dans une situation juridique illégale, mais non sanctionnée. Lorsque nous avons des familles avec des astreintes d'expulsion s'élevant à plusieurs milliers d'euros et des pouvoirs publics inactifs, cela devient une vraie question. Le législateur doit se poser les bonnes questions.

M. Demeure : Que nous les relogions, me semble tout à fait normal et acceptable. Mais que ce soit fait de cette façon en aggravant le (? *Mot incompris 01 :42 :50*).

M. le Maire : Nous avons veillé à ce que ce ne soit pas trop étendu. Ce n'est pas une solution parfaite. Ce qui suit n'est pas un jugement de valeur. Il est difficile d'entrer dans un projet de vie avec cette population. Il y avait une approche d'accompagnement du logement pérenne et en logement social. Malheureusement, ce fut un refus. Il y avait aussi un accompagnement d'un projet de vie en province pour rejoindre la famille qui s'est soldé également par un échec. C'est bien dommage. Cependant, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cela.

Nous mettons aux voix :

Qui est contre ? 6 contre

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci.

Délibération N°2016-059
ACTUALISATION DU LINAIRE DE VOIRIE

Rapporteur : Julien GRIMLER

M. Grimler : Cette actualisation sert pour le recensement des données nécessaires à la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement. Le linéaire est exactement le même que



l'année dernière. Cette année, il n'y a eu aucune modification des voies classées dans le domaine communal. Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser le chiffre de la longueur de la voirie communale à 68 484 mètres linéaires. Avez-vous des questions ?

Nous mettons aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci pour cette unanimité.

Délibération N°2016-060 AVENANT CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE ANNÉE 2016

Rapporteur : Fadéla AMMAD

M. Ammad : Lors de la délibération du 19 octobre 2007, l'Assemblée départementale des Yvelines a approuvé la création d'un nouvel outil : le Contrat Social de Territoire - CST. Ce dispositif, partenariat proposé par le Conseil Département, vise à apporter une réponse de solidarité et de développement économique et social sur un territoire déterminé. Ce contrat a été initialement prévu sur la période 2013/2015 dans l'attente de la mise en place d'un nouveau dispositif contractuel remplaçant le CST en 2017. Le Conseil départemental se propose de proroger d'une durée supplémentaire, soit pour 2016. L'évaluation 2015 a fait apparaître la nécessité de reconduire plusieurs actions dont les bilans sont positifs et de créer une nouvelle action et également de supprimer six actions. Pour 2016, le coût total estimé s'élève à 164 979 € et se répartit de la manière suivante : 24 119 € pour le Conseil Départemental, 38 420 € par d'autres financeurs institutionnels dans le cadre de la politique de la ville et 102 440 € par la ville de Vernouillet. Nous sollicitons votre délibération. Avez-vous des questions ?

M. Mougnot-Pelletier : Par quel outil nouveau serait remplacé le CST ? Avez-vous des éléments à ce propos ? Quelles ont été les raisons amenant à la suppression de ces six actions ? Quelle est l'évolution du coût total et si possible la répartition précise entre les différents acteurs financiers ?

M. Ammad : Que toutes ces questions n'aient pas été posées hier est regrettable, toutefois je vais essayer de répondre à quelques-unes.

Mme Lopez Jollivet : Il faut bien quelques petites surprises.

M. Ammad : J'adore les surprises. Concernant la suppression du CST, nous n'avons pas eu de retour du Département. Nous avons maintenu le CST en 2016. Il y a eu des échanges entre les services et le Département. Nous avons maintenu les différentes actions pour le coût total estimé en 2016. Pour le moment nous n'avons aucune information concernant la reconduction du dispositif en 2017. Nous sommes en attente de cette partie-là. Aujourd'hui, il m'est impossible de vous donner une réponse concernant la suppression des six actions sur les treize. Nous vous transférerons la réponse.

Mme Loubry : N'est-ce pas ennuyeux de faire un avenant ?

M. Ammad : Non, en fait, la notification a été reçue en novembre.

Mme Loubry : Dans l'avenant, vu la délibération de la Commission Permanente en date du ... ? 2016. Donc, ont-ils au moins délibéré ? En sommes-nous quasiment certains ?

M. le Maire : Cette convention type a été envoyée. La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est réunie le 18 octobre 2016. Elle a validé ce Contrat Social de Territoire. Le Conseil Départemental n'a pas encore pris de décision concernant la pérennité du dispositif. Nous savons qu'il y a un engagement pour poursuivre un dispositif similaire au titre de la politique de la ville. Aujourd'hui, les dispositions et les actions ne sont pas définies. Pour le bilan, nous n'avons pas le détail des actions arrêtées ou suivies. Nous vous en informerons, car dans le cadre du bilan du CST, c'est intéressant de connaître les raisons pour lesquelles certaines actions ont été arrêtées. Clairement, soit des objectifs avaient été atteints, soit certaines actions ont été considérées « One Shot », d'autres devraient être recentrées. Par exemple, le « Jardin dans mon assiette », action spécifique, ne sera pas reconduite, comme d'autres actions. Elles ont été reportées sur d'autres. Dans le cadre du CST, nous avons souhaité faire un accompagnement dans le cadre de la parentalité. Une action familiale a été montée au titre d'un séjour week-end. Elle a lieu le week-end prochain, il me semble, dans un centre d'hébergement avec une cinquantaine de personnes. C'est la vie normale d'un contrat. Le Conseil Départemental a été suffisamment à l'écoute pour vouloir réorienter certaines actions. Vous aurez le bilan avec le coût, un peu plus détaillé et concret.

Mme Male-Porcher : M. Denis, vous nous avez dit avoir touché du FSE, pour quelle raison ?

M. Denis : C'est pour l'accompagnement de l'aide à l'emploi du PLIE qui malheureusement n'existe plus.

Mme Male-Porcher : Je tiens juste à réitérer au Conseil Municipal mes suggestions faites hier. M. Gautier parlait de l'incertitude quant à la reconduction pour l'année prochaine, voire même d'une année blanche. Sans le Conseil Départemental et les autres financeurs institutionnels, la ville de Vernouillet ayant déjà investi une centaine de milliers d'euros, ne pourrait-elle pas continuer à investir, même sans aides, une somme au moins équivalente pour ce genre de projet si utile ? Et pour rappeler mes propos énoncés depuis des années, cela ne concerne pas qu'une certaine population de la ville.

M. le Maire : Nous ne pouvons qu'approuver vos propos, même si une partie de la population de la ville nécessite plus notre accompagnement. L'action pour le public fragile ne se limite pas à nos engagements dans le cadre d'un Contrat Social de Territoire. Nous avons essayé de diversifier nos modes d'intervention. Notamment, nous sommes en train de finaliser notre contrat projet du centre social avec la CAF. Nous sommes en train de diversifier nos modes d'intervention. Oui, Mme Male-Porcher, nous aimerions maintenir les budgets, voire en donner plus. Cependant, l'équilibre budgétaire doit être en cohérence avec ce qui nous est imposé. Nous aurons l'occasion d'en débattre et d'en discuter. Sachez que nous réitérons dans nos actions prioritaires, l'aide au quartier du Parc et les actions en faveur du public et des familles qui partent. Cette action nécessite et mobilise toute notre énergie au quotidien.

Nous mettons aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci pour cette unanimité.

Délibération N°2016-061

CONVENTION POUR IMPLANTATION DE MOBILIERS À VOCATION DE MICRO-SIGNALISATION COMMERCIALE AVEC SICOM ILE DE FRANCE

Rapporteur : Serge MESA

M. Mesa : Bonsoir. La ville de Vernouillet a souhaité proposer aux activités économiques une micro signalétique. Pour ce faire, elle fait appel à la Société SICOM. Conformément à l'étude d'implantation ci-jointe, elle propose une convention et prévoit notamment :

- Durée : un contrat avec une durée de cinq ans renouvelable par durée équivalente,
- Implantation, maintenance et assurance des mâts à la charge de SICOM avec entretien et contrôle par une visite mensuelle.
- Financement des mâts : SICOM via les contrats avec les commerces et activités économiques,
- Redevance annuelle d'occupation du domaine public : à hauteur de 5 % du CA réalisé par SICOM au profit de la ville
- Mise à disposition gracieuse de lattes : 50 % des lattes commercialisées avec un minimum de 50 lattes au profit de la ville.

Cette micro signalétique se substituera aux bi-mâts actuels qui seront démontés par la Société Clear Channel qui en est propriétaire.

Avez-vous des questions ?

M. Demeure : L'enlèvement des plaques par la Société Clear Channel est bien à sa charge parce qu'elle était propriétaire des mâts, mais pas de l'emplacement. Est-ce bien cela ?

M. Mesa : Absolument.

M. Demeure : Il y a un problème de multiplication des plaques, de cette signalisation à titre commercial dans la ville. D'après le plan, nous l'avons trouvé relativement disproportionné. Chaque plaque serait vendue à chaque commerçant à un prix de 140 €. C'est une sorte de location, car c'est annuel. C'est bien cela, c'est confirmé. Nous aurions bien aimé que cela soit inscrit dans le développement, le compte-rendu. De ce fait, nous ne connaissons pas le nombre de commerçants. Avec un prix comme celui-ci, il y aura vraisemblablement les commerçants les plus importants plutôt que les autres. Il y a donc une multiplication des plaques sans être certain que l'on ne touche pas au schéma, enfin au plan de prévention et de protection du règlement publicitaire. Lors de la Commission des travaux, il a été évoqué la remise gracieuse de 50 plaques à la Commune. Peut-être faudrait-il indiquer quelque chose sur ces 50 plaques ? Subitement, vous vous êtes posé des questions sur la signalisation routière à l'intérieur de la commune. Nous sommes en train de mettre la signalisation commerciale en avant, par rapport à un nouveau circuit qui pourrait apparaître et faire l'objet d'un plan de circulation sur la commune.

M. Mesa : Il s'agit de la signalétique de bâtiments communaux et pas d'un plan de circulation.

M. Demeure : Que va-t-il y avoir sur ces mises à dispositions gracieuses ?

M. Mesa : L'indication des bâtiments communaux. Il y aura un maximum de cinquante plaques pour nous.

M. Demeure : Pardon, 50 % des lattes.

M. Mesa : Avec un minimum de 50 plaques.

M. Demeure : Le nombre de plaques est ahurissant par rapport à ce que l'on en fait et ce que l'on en fera ensuite.

M. le Maire : Juste en complément M. Demeure, nous avons fait le choix de proposer un tarif aux commerçants. Ils doivent aussi participer à leur meilleure visibilité, ils sont, du reste, demandeurs. Pour conserver l'équilibre entre les équipements publics et les commerçants, 50 % sont pour les équipements publics. Parallèlement, il y aura un démontage d'un certain nombre de panneaux posés de manière un peu sauvage, notamment ceux du centre équestre. Celui-ci rentrera également dans cette logique. Cela ne transparait peut-être pas dans la convention. L'objectif est justement d'harmoniser et d'avoir quelque chose de plus cohérent. Nous n'allons pas en faire plus. Nous allons en enlever. C'est un équilibre entre les deux. Dans tous les cas, la visibilité des commerces sera meilleure. Dans le cadre d'un bilan d'un commerce, 140 € annuel par latte est un coût surmontable.

Nous mettons aux voix :

Qui est contre ? 2 contre

Qui s'abstient ? 2 abstentions

Qui est pour ?

Merci.

Délibération N°2016-062 REVALORISATION DU TARIF DES DROITS DE PLACES DE MARCHÉS DE PLEIN AIR

Rapporteur : Serge MESA

M. Mesa : Conformément à l'article 8 du contrat de concession la Société SOMAREP, nouveau concessionnaire, a proposé d'augmenter les tarifs des droits de place des marchés de plein air à hauteur de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2017. Conformément au traité de concession, ce sujet a été porté devant la commission des marchés du 6 décembre 2016, regroupant un élu de la ville, un représentant des commerçants des marchés et un représentant de la Société SOMAREP, concessionnaire. Les représentants des commerçants des marchés et de la municipalité ont émis un avis défavorable à cette augmentation. En effet, ils ont considéré, que les marchés de plein air centre-ville et du quartier du Parc n'ont connu aucune plus-value significative depuis le 1^{er} janvier dernier, et n'ont donc pas permis aux commerçants d'augmenter leur clientèle et ainsi leur chiffre d'affaires.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Nous mettons aux voix :

Qui est contre ? Deux contre

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui est pour ?

Merci pour cette unanimité.

Pendant que nous sommes dans les droits de place des marchés, je tiens à féliciter tous les organisateurs, aussi bien les services que les élus pour cette belle réussite partagée avec tous et avec la population, samedi et dimanche, pour notre marché de Noël. Ce fut un grand moment de convivialité et d'échange pour la population. Cette manifestation est l'une des premières organisées en centre-ville où il y ait eu autant de publics de tous les quartiers. Pas suffisamment pour certains, mais en tous cas, un certain nombre d'habitants de certains quartiers prennent goût à venir en centre-ville. Ce sont des choses positives, c'est un moment de partage et d'unité. Nous avons eu des retours. Tout le monde peut s'associer à ce bon moment festif pour notre ville.

Avez-vous des questions ?

Mme Loubry : Qui a organisé ce marché de Noël ?

M. le Maire : Le prestataire s'occupe de trouver les chalets et les commerçants. C'est le même que l'année dernière, les Marchés de Léon, c'était notre ancien concessionnaire de gestion de notre marché de l'an dernier. C'est un prestataire. Il ne fournit que les commerçants et les chalets. Tout le reste de l'organisation est assuré par les services municipaux. C'était vraiment un beau moment pour les petits et les grands. D'ailleurs, je souhaite remercier l'Association Artistique. Elle a participé à ce moment festif dans un moment délicat. Avez-vous eu l'information concernant l'état de santé de son Président ? Les nouvelles que nous avons eues hier soir sont plutôt bonnes. L'ensemble des membres du Conseil Municipal lui adresse ses vœux de prompt rétablissement et l'assure de son soutien amplement mérité. Un grand merci à cette association. Mme Male-Porcher, permettez-moi de le faire officiellement. Vous serez la représentante de l'Association Artistique. Merci à la chorale de la paroisse et à l'association des AVF. Elle a réalisé dans cette salle pendant deux jours, les ateliers créatifs pour nos enfants. Cette salle n'a pas désespéré. Chaque année, nos enfants sont de plus en plus ravis. Merci aux services municipaux. Permettez-moi également de remercier Henriette qui s'est largement investie, ainsi que Carlos, notre Carlos, comme Père-Noël pendant ces deux jours. N'oublions pas non plus de remercier Florence Sabin.

Mme Lopez-Jollivet : Et le voyage en Autriche ?

M. le Maire : Le voyage en Autriche. Nous sommes partis en délégation, il y a quinze jours maintenant à Trumau. Nous avons été rejoints par notre collègue allemand d'Alberndorf. Nous avons pu découvrir cette ville. Vous avez aussi eu l'occasion de vous y rendre. Nous avons eu un accueil fort sympathique et extrêmement chaleureux pendant lequel, nous avons échangé. L'idée n'est pas forcément de nous rencontrer, mais de voir ce que nous pouvons mener ensemble. Nous sommes en réflexion pour travailler sur des échanges de jeunes, volontaires plutôt que des groupes. L'année prochaine, nous aurons certainement leur visite, car nous fêtons les 40 ans de jumelage avec la ville de Trumau. Ce fut un moment sympathique et très convivial, où nous avons pu déguster les spécialités de cette ville et visiter Vienne. Trumau est une ville vinicole qui produit du vin. Nous aurons l'occasion de les rencontrer en 2017.

M. Mougnot-Pelletier : En plus, le Maire peut vous faire cadeau d'une sculpture. Promis, elle restera dans votre bureau !

Mme Male-Porcher : Avez-vous une réponse à la question posée au dernier Conseil Municipal, sur l'informatique à l'école Clos des Vignes ?

M. le Maire : Depuis, nous avons eu le Conseil d'école au Clos des Vignes. Un certain nombre de réponses ont été données. Nous travaillons sur un plan pluriannuel d'investissements pour remettre à plat complètement l'informatique dans les écoles. Une première réunion a eu lieu lundi avec les directeurs d'école pour voir vers quels outils il est nécessaire d'évoluer. Est-ce que ce sont des tablettes, des salles mobiles, des salles fixes ? Tout un diagnostic est à mettre en place. L'approche de l'Education Nationale a fortement évolué. Nous avons lancé cela. À court terme, il y a nécessité de remettre la connexion internet à Clos des Vignes, puisqu'il y a une problématique. Les services sont dessus. Vous n'écoutez pas ma réponse, mais ce n'est pas grave. Mme Lopez-Jollivet vous distrait.

Mme Lopez-Jollivet : Je voulais savoir à quel moment les enfants entreraient dans l'école de musique car je voudrais bien la visiter.

Mme Male-Porcher : Avant de répondre à la question de Madame Lopez-Jollivet, vous parliez de l'équipement informatique mais la problématique n'est pas que l'équipement mais surtout la connexion.

M. le Maire : Le technicien travaille dessus. C'est un peu plus épineux et complexe que nous l'avions imaginé. C'est la raison pour laquelle, il faut tout remettre à plat.

Mme Lopez-Jollivet, pour répondre à votre question, nous allons prendre possession et rentrer dans l'École de Musique et de Danse incessamment, sous peu. Nous allons voir si nous pouvons trouver un créneau pour que vous puissiez la visiter. Nous irons ensemble, je vous ferai la visite commentée, avec toutes les surprises et tous les défauts rencontrés. Nous pourrons échanger sur le sujet. Ce sera fait avec beaucoup de plaisir.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année. La date du prochain Conseil n'est pas encore fixée, nous allons faire le calendrier. Nous attendons encore un certain nombre de dates. Dès que nous les aurons, nous vous les soumettrons pour que vous puissiez anticiper et vous organiser. Un grand merci à vous tous pour cette année 2016.

Passez de très bonnes fêtes et à l'année prochaine en espérant que l'année 2017 soit plus sereine et moins tragique pour notre pays.
